



## Les charbonnages du Bois-du-Luc pendant la grande guerre (2<sup>me</sup> partie)

(Cet article est la suite de l'article paru dans la RBC N°4/2015 - 1/2016)

Eddy FELIX (\*)

### 2. VIE AUX CHARBONNAGES DU BOIS-DU-LUC PENDANT L'ANNÉE 1916

Depuis octobre 1914, quand le front des armées s'est stabilisé sur l'Yser, la plus grande partie du territoire belge est passée sous le pouvoir de l'envahisseur et se trouve isolée du monde extérieur. Mais la vie continue : il y a des naissances et des décès, des successions à régler. La population doit travailler, se nourrir, se vêtir, payer ses dettes, les enfants doivent aller à l'école, tandis que les denrées de toute nature se feront de plus en plus rares et chères. Au contraire de l'activité agricole, l'activité industrielle va périlcliter et l'exploitation charbonnière se fera dans des conditions de plus en plus difficiles.

Le Directeur-général Paul Descampe, qui s'était trouvé seul pendant plusieurs mois face à l'occupant en 1914 et pour prendre des décisions importantes (mise au travail des ouvriers un jour sur deux malgré l'accumulation des stocks, suspension de la perception des loyers, poursuite de la mise à l'éclairage électrique des maisons ouvrières), remettra sa démission pour des raisons exclusivement personnelles le 8 mars 1916. Cette démission sera effective au

30 avril, et il sera remplacé par l'ingénieur principal André, le concepteur du plan d'investissements de 1915.

### Production, vente de charbons, relations avec les autorités d'occupation

L'autorité allemande avait établi dès avril 1915 une Centrale des Charbons (Kohlenzentrale), chargée des opérations commerciales. Au début, la répartition des ordres entre les bassins et les charbonnages se faisait à l'intervention d'un Bureau Fédératif des Associations Charbonnières, mais cette intervention dut cesser en présence de la décision de la Kohlenzentrale de ne négocier et de traiter directement qu'avec les charbonnages<sup>(1)</sup>. Pour toute la Belgique, la production du charbon était tombée de 22 millions 842.000 tonnes en 1913 à 14 millions 178.000 tonnes en 1915, soit une baisse de 38%. La détermination du volume des réquisitions étant le fait de l'autorité occupante, les charbonnages du Centre avaient suivi des régimes différents en ce qui concerne les journées de travail, et cela avait des répercussions tant sur le personnel ouvrier que sur les rendements<sup>(2)</sup>.

(\*) Expert-comptable et Conseil fiscal – Membre de l'Academy of Accounting Historians

(1) Ecomusée du Bois-du-Luc (ECBDL), Registre des délibérations n°12, p.125, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 28 juin 1916.

(2) ECBDL, op.cit., p.123, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 28 juin 1916.

Le Comité d'administration des Charbonnages du Bois-du-Luc se mit en contact avec les directions des charbonnages voisins, et une réunion plénière, le 12 juillet 1916, ne put aboutir à une uniformisation de la durée du travail ni à une entente au sujet des cokes et sous-produits. Le seul point qui fût l'unanimité fût le rejet de l'octroi d'une indemnité aux travailleurs en compensation de la suppression de deux journées de travail<sup>(3)</sup>.

Les rapports internes sur la situation commerciale et la marche des travaux exposaient les grandes difficultés que traversaient les charbonnages pour l'approvisionnement en général et des bois de mines en particulier<sup>(4)</sup>, l'état du marché de l'avoine, foin et paille<sup>(5)</sup> et du prix de plus en plus élevé de tous les objets de consommation<sup>(6)</sup>.

Dès le 12 janvier 1916, le Comité d'administration fut d'avis de ne pas rallumer une batterie de fours à coke, dont la production s'écoulerait avec une grande difficulté, eu égard à la réduction des exportations<sup>(7)</sup>.

La fabrication des huiles légères avait dû être suspendue faute d'huile lourde de lavage à partir du 24 juin 1916. La fabrication du sulfate d'ammoniaque fut également suspendue faute d'acide sulfurique, mais les eaux ammoniacales purent être concentrées en attendant de pouvoir être traitées, et la perte de ce chef fut minime<sup>(8)</sup>.

Par suite de la pénurie, suivie de l'absence de wagons vides pour les transports de charbons, des craintes les plus sérieuses furent exprimées sur la possibilité de pouvoir poursuivre le travail si les circonstances ne changeaient pas<sup>(9)</sup>.

## Investissements

La Société des Charbonnages du Bois-du-Luc poursuivit la politique d'investissements d'expansion décidée en 1915, mais elle mit aussi en place des investissements de rationalisation pour améliorer la productivité des outils existants.

Le Comité passa commande aux Ateliers de la Meuse d'une machine d'extraction pour la section d'Havré, à livrer sur wagon à Liège 10 mois après la commande, pour le prix de 138.000 frs, et pour cette même machine, un châssis à molettes de 35 m de hauteur fut commandé à la firme Hiard de Haine-St-Pierre pour prix de 35.000 frs.

Des demandes de prix furent adressées à divers constructeurs pour l'établissement d'un nouveau groupe turbo-alternateur de 1.500 KW à installer dans les bâtiments existants du Siège du Quesnoy.

Les 'marteaux-piqueurs' adoptés aux Charbonnages du Bois-du-Luc bien avant la loi du 1<sup>er</sup> janvier 1912<sup>(10)</sup>, continuèrent de se généraliser<sup>(11)</sup>.

La Société fit l'acquisition d'un nouveau compresseur d'air de 500 CV à installer au siège de St Emmanuel et qui, relié aux sièges de Saint Patrice et du Quesnoy par la tuyauterie existante, assurerait le fonctionnement des outils pneumatiques.

Le compresseur ancien de 250 CV en service depuis 1884 était d'un type ancien consommant beaucoup de vapeur et d'huile.

Les quatre batteries de four à coke arrêtées au début de la guerre furent remises en état.

Etant donné l'âge d'une partie des chevaux, la Société décida de l'achat de locomotives à benzine pour la traction souterraine au Siège du Quesnoy<sup>(12)</sup>. La traction mécanique sera installée au siège de Saint Emmanuel, le seul qui n'en n'était pas pourvu, et le développement maximum de la traction mécanique sera donné aux autres sièges<sup>(13)</sup>.

La Société fit aussi l'acquisition, à proximité du Siège du Quesnoy, d'un terrain de 4 hectares 17 ares à la comtesse Pozzo di Borgo, pour permettre le prolongement du terril. Sa superficie y permettra le déversement de terres pendant 20 ans environ<sup>(14)</sup>. Elle décida l'achat d'une petite locomotive à vapeur de 60 cm d'écartement, et de 50 wagonnets Decauville pour la mise à terril et le remblayage des terrains à Havré.

(3) ECBDL, op.cit., p.125, Séance du Comité d'Administration tenue au siège social le 29 juillet 1916.

(4) ECBDL, op.cit., p.131, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 27 septembre 1916.

(5) ECBDL, op.cit., p.109, Séance extraordinaire du Comité d'Administration du 8 mars 1916.

(6) ECBDL, op.cit., p.130, Séance de l'Assemblée générale tenue à Bruxelles le 30 août 1916.

(7) ECBDL, op.cit., p.99, Séance du Comité d'administration du 12 janvier 1916.

(8) ECBDL, op.cit., p.122, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 28 juin 1916.

(9) ECBDL, op.cit., p.136, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 29 novembre 1916.

(10) Cette loi avait réduit la durée de travail à 9 heures par jour dans les charbonnages.

(11) PIRENNE Henri, Histoire de Belgique, Bruxelles, La Renaissance du Livre (n.d.) t.IV, p.336

(12) ECBDL, op.cit., p.126, Séance du Comité d'administration tenue au siège social, le 29 juillet 1916.

(13) ECBDL, op.cit., p.126.

(14) ECBDL, op.cit., p.136, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 29 novembre 1916.

## Mesures sociales

Quelques jours avant son départ, le directeur général P. Descampe informa le Comité d'administration qu'il avait annoncé au personnel ouvrier une augmentation de 5 % sur les salaires, qui prit cours le 16 avril 1916<sup>(15)</sup>. Le Comité ne put que s'incliner devant cette décision.

L'Economat, dont la création avait été décidée antérieurement, est enfin ouvert en février 1916. Des mesures ont été prises pour que chaque ouvrier ne puisse acheter que ce qui est nécessaire à l'alimentation de sa famille, et non pas des quantités lui permettant de vendre ce que l'économat lui aurait fourni<sup>(16)</sup>.

Toutefois, après examen et discussion, la Société décida d'adhérer également à la Société Coopérative "Comptoir Alimentaire du Centre", fondée à La Louvière pour subvenir aux besoins de la population et assurer son ravitaillement dans les conditions les plus économiques possibles.

Saisi d'une demande du personnel, le Comité fut d'avis d'accorder une prime de fin d'exercice aux agents de la société, calculée à raison de 10 % de leurs appointements<sup>(17)</sup>.

A raison de la cherté exceptionnelle de l'existence, une allocation mensuelle égale à 5 % de leur traitement fut allouée aux agents de la société non compris dans le cadre des ingénieurs, en attendant que les circonstances rendent possible les augmentations de traitement sollicitées<sup>(18)</sup>.

Le recrutement de la main-d'œuvre ne cessait de faire l'objet de vives préoccupations.

Cette question du recrutement demandait que la Société développe le noyau du personnel habitant sur place. Une cité ouvrière importante, pour assurer une main-d'œuvre plus sûre et attachée, avait déjà été établie près du siège historique de la Société depuis 1834. Au mois de mai 1916, le Comité d'administration examina la question d'un projet de construction de 20 nouvelles maisons ouvrières à Trivières, et d'une hôtellerie pour les ouvriers célibataires.

Les ouvriers flamands, qui formaient 25 % de l'effectif, avaient des difficultés pour venir travailler, le voyage durait parfois deux jours, car la circulation des trains était parfois interrompue.

Les préoccupations se sont accrues à la suite des agissements des Charbonnages de La Louvière et de Ressaix, qui étaient entrés en pourparlers avec des propriétaires de maisons pour la location en bloc, dans la concession même des Charbonnages de Bois-du-Luc, de toutes les maisons ouvrières qu'elles avaient pu trouver. Semblables procédés, en contradiction<sup>(19)</sup> avec les principes de l'Association Charbonnière, avaient fait l'objet de vives protestations.

Pour éviter le retour de semblables faits, la Société donna instruction à l'ingénieur principal d'acheter le plus grand nombre de maisons ouvrières. Ces maisons étaient d'ailleurs exposées à subir des dégradations, et la Société évitait ainsi à l'avenir les frais, les réclamations, et les difficultés avec les propriétaires<sup>(20)</sup>. Le Comité d'administration décida ainsi l'achat de cinquante-quatre maisons ouvrières appartenant à M. Ernest Descamps de Trivières au prix, tous frais compris de 170.000 frs<sup>(21)</sup>.

Bien que les ouvriers des Charbonnages puissent être considérés comme privilégiés, une grève de 8 jours a éclaté du 6 au 16 septembre 1916, dans tout le bassin du Centre pour obtenir une augmentation de salaires<sup>(22)</sup>.

Suite à cette grève, un Comité d'organisation de distribution de soupes populaires dans toutes les communes de la région fut organisé. Les charbonnages et les industriels du Centre prirent à leur charge les frais de premier établissement, de combustible et de personnel<sup>(23)</sup>.

L'Assemblée générale, se ralliant aux idées du Comité, estima avec lui que l'intérêt principal de la Société exigeait que rien ne soit négligé pour resserrer les liens avec le personnel et pour éviter le débauchage par les charbonnages concurrents<sup>(24)</sup>.

(15) ECBDL, op.cit., p.113, Séance du Comité d'Administration tenue au siège social le 27 avril 1916.

(16) ECBDL, op.cit., p.113.

(17) ECBDL, op.cit., p.119, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 31 mai 1916

(18) ECBDL, op.cit., p.119.

(19) ECBDL, op.cit., p.119 Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 31 mai 1916

(20) ECBDL, op.cit., p.129, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 30 août 1916

(21) ECBDL, op.cit., p.135, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 15 novembre 1916

(22) ECBDL, op.cit., p.131, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 27 septembre 1916

(23) ECBDL, op.cit., p.133, Séance du Comité d'administration du 30 octobre 1916

(24) ECBDL, op.cit., p.138, Séance de l'Assemblée générale tenue à Bruxelles le 29 novembre 1916, p.138

Eu égard à la cherté de la vie, sur la proposition du directeur général, le Comité d'administration décida d'allouer une somme de 5 frs au lieu de 3 frs aux ouvriers, et de 100 frs au lieu de 20 frs aux employés, à l'occasion de la Sainte-Barbe. Une somme de 30.000 frs sera distribuée à la veille de Noël au personnel ouvrier sous forme de gratification, tenant compte de l'âge, du lieu d'emploi, ainsi que des enfants fréquentant les écoles. Une somme de 70.000 frs sera versée en même temps à la Caisse particulière de secours de la société<sup>(25)</sup>.

### **Gestion, administration et comptabilité de la société**

Les délibérations du Comité d'administration et de l'Assemblée générale de 1916 ne donnent pas de données quantitatives sur les résultats de la Société. Malgré des difficultés de toute nature rencontrées et la hausse permanente du coût des matières et des frais affectant le prix de revient, la Société dut continuer à faire des bénéfices importants.

D'une part, une provision évaluée à 1.500.000 frs placée en titres de l'emprunt interprovincial à 5 %, a été constituée pour l'exécution des investissements prévus, et d'autre part, la société a pu attribuer 300.000 frs et 520.000 Mks en cinq distributions de dividendes à ses actionnaires.

Comme chaque année, la Société Générale de Belgique a demandé des renseignements sur les résultats obtenus au cours des dernières années, et notamment sur les dividendes distribués. Dans sa dernière réponse, la Comité a répondu que la forme de la Société ne comportant pas de publicité de ses comptes, elle ne pourrait lui donner satisfaction avant de savoir quel usage sera fait des renseignements donnés<sup>(26)</sup>.

Du 26 janvier au 28 décembre 1916, la Société reçut 54 notifications de ventes de titres, de constitution ou de fin d'usufruit, de partage, de main levée ou de mises en gage de titres de la société, etc. En dépit de la guerre, la vie continue, et des innovations se mettent en place sur le plan commercial comme sur celui de la gestion des stocks.

La limitation des débouchés imposa au Comité de donner au service commercial plus d'importance, et chargea M. Jules Thurion, secrétaire, de la direction de cette fonction. Celui-ci se rendrait en Bourse, visiterait la clientèle, suivrait la façon dont se font les chargements, le triage et le lavage des produits.

Devant les difficultés d'approvisionnement et les prix élevés rendant les tentatives de fraudes de plus en plus nombreuses, la direction s'est trouvée devant la nécessité de compléter le service des approvisionnements et magasins, et d'en moderniser l'organisation. Elle proposa dans ce but la nomination d'un ingénieur, ancien directeur technique de charbonnage, chargé de mettre en place des méthodes modernes de classement et d'inventaire permanents sur fiches. Des diagrammes mensuels de consommation seront dressés pour chaque matière de façon à en contrôler de près l'emploi et à veiller à la plus stricte économie dans chaque service<sup>(27)</sup>.

L'année 1916 s'acheva ainsi dans un mélange de foi en son destin, avec des incertitudes concernant l'avenir immédiat et la fin des hostilités. Personne ne se doutait que le plus dur restait encore à venir.

(25) ECBDL, op.cit., p.138,

(26) ECBDL, op.cit., p.134, Séance de l'Assemblée générale tenue à Bruxelles, le 30 octobre 1916,

(27) ECBDL, op.cit., p.131, Séance du Comité d'administration tenue à Bruxelles le 27 septembre 1916.